

Insee flash

CHAMPAGNE - ARDENNE



n° 163 - Novembre 2012



Les coopératives champardennaises

Plus présentes en Champagne-Ardenne qu'au niveau national

En 2010, le secteur coopératif est plus présent en Champagne-Ardenne qu'en France métropolitaine. Les 9 912 salariés employés par les 832 établissements coopératifs implantés en Champagne-Ardenne représentent 3,4 % des emplois salariés des secteurs marchands de la région contre 2,0 % pour la France métropolitaine. Les emplois coopératifs champardennais sont présents dans l'ensemble des secteurs d'activité. Néanmoins, les industries agroalimentaires, qui emploient 29 % des salariés, constituent un maillon essentiel du tissu coopératif. Celui-ci se caractérise par un ancrage territorial prégnant, s'expliquant par sa présence sur l'ensemble du territoire régional et sa moindre dépendance à des sièges extérieurs. Face aux nombreux départs en retraite des chefs d'entreprise, les coopératives, par l'intermédiaire des sociétés coopératives et participatives (Scop), se présentent comme une forme d'organisation économique possible en cas de reprise-transmission.

Cette contribution du secteur coopératif à l'emploi salarié marchand place la Champagne-Ardenne au 4^e rang des 22 régions de France métropolitaine, derrière le Poitou-Charentes, la Bretagne et le Limousin. La Champagne-Ardenne pèse pour 3,3 % dans l'emploi salarié coopératif national, soit davantage que l'ensemble des salariés des secteurs marchands de France métropolitaine (1,9 %).

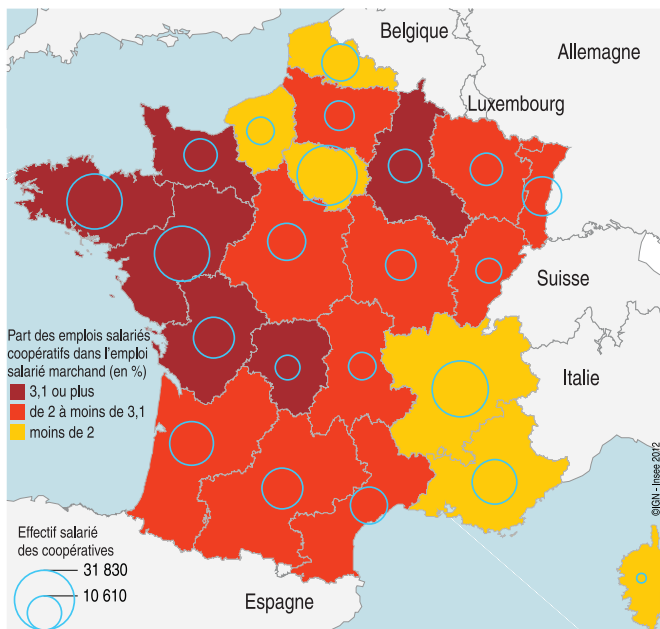
Avec deux-tiers des emplois coopératifs localisés dans la Marne, les disparités départementales sont davantage marquées que pour l'ensemble des secteurs marchands. La sous-représentation des emplois est particulièrement prononcée en Haute-Marne. Ce département fournit 5 % des emplois coopératifs alors qu'il contribue pour 13 % dans l'emploi salarié marchand régional. Ce contraste territorial s'explique en grande partie par les spécificités sectorielles des emplois coopératifs.



Davantage d'emplois salariés qu'au niveau national

En 2010, les 832 établissements coopératifs implantés en Champagne-Ardenne emploient 9 912 salariés soit 9 256 équivalents temps plein, ETP. Ils représentent 3,4 % des emplois salariés des secteurs marchands, hors administration publique de la région, contre 2,0 % pour la France métropolitaine. Il s'agit de l'emploi coopératif stricto-sensu, à savoir les salariés des coopératives elles-mêmes. Les emplois de leurs filiales, appartenant au secteur privé à but lucratif, et les membres associés ne sont pas comptabilisés.

Poids des coopératives dans l'emploi salarié marchand



Définition

Selon les règles de fonctionnement définies par l'Alliance Coopérative Internationale « une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement ». Ainsi une coopérative est un rassemblement de personnes unies autour de valeurs, de besoins et d'un projet commun.

RÉGION CHAMPAGNE ARDENNE

UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

cres
Chambre Régionale de l'Économie Sociale de Champagne-Ardenne

leScop
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ET PARTICIPATIVES CHAMPAGNE-ARDENNE ALSACE LORRAINE

2012 Année Internationale des Coopératives

www.insee.fr

Une présence dans tous les secteurs

Dans la région, comme en France métropolitaine, les emplois coopératifs se situent dans tous les grands secteurs d'activité (agriculture, industrie, construction, commerce et services). Pour chacun d'eux, la contribution de la région aux emplois coopératifs de France dépasse celle de l'emploi salarié des secteurs marchands (1,9 %), excepté pour les services.

Les industries agroalimentaires sont davantage représentées dans la région qu'en France métropolitaine. Elles emploient 3 000 salariés et pèsent pour 29 % dans l'emploi salarié coopératif, contre seulement 9 % au niveau national. Elles bénéficient de la richesse régionale en matières premières et de leur transformation locale.

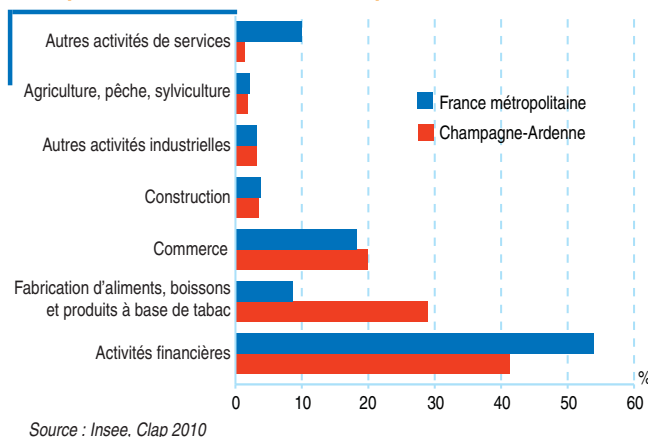
Près de la moitié des salariés des industries agroalimentaires (48 %) est employée par la fabrication de sucre, 1^{er} employeur agroalimentaire devant l'industrie des boissons et la fabrication d'aliments pour animaux. Cette activité se caractérise par une organisation exclusive en coopératives représentées par Cristal Union et Téréos installées dans la Marne et dans l'Aube.

Les coopératives spécialisées dans la fabrication de vins effervescents et la vinification emploient 890 salariés en Champagne-Ardenne, soit 9 % des emplois coopératifs régionaux. Comparées à l'ensemble des emplois de cette activité, les coopératives représentent 19 % des salariés. Cette moindre organisation en coopérative est une particularité de la Champagne-Ardenne. Dans d'autres régions viticoles où les appellations sont importantes, comme l'Aquitaine ou la Bourgogne, plus de 50 % des salariés de la fabrication de vins travaillent en coopératives. Dans les régions Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, les effectifs coopératifs dépassent 80 %. Ainsi, le poids des maisons de négoce et des petits récoltants est plus important dans la région qu'au niveau national. Les raisons peuvent être à la fois culturelles et économiques, la taille des parcelles en Champagne et leur valeur créent moins le besoin de regroupement en coopératives et la commercialisation est moins concurrentielle.

Dans la région, les coopératives du commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail emploient 63 % des salariés du secteur, soit davantage qu'en France métropolitaine (51 %). Les plus grandes coopératives champardennaises de cette activité sont Champagne Céréales et Nouricia, aujourd'hui regroupées dans Vivescia. Réparties sur tout le territoire, elles concentrent 83 % des établissements du secteur pour 60 % des effectifs.

Les coopératives du secteur de la construction, représentées par Aubelec et Soc Nouvelle Bâtiment Régional, emploient 340 salariés

Répartition des salariés des coopératives selon l'activité



Source : Insee, Clap 2010

en Champagne-Ardenne. Leur contribution au niveau national s'élève à 2,9 % des emplois salariés coopératifs, alors que la construction régionale ne pèse que pour 2 % dans l'ensemble des activités marchandes.

Historiquement développé dans les industries, le système coopératif s'est étendu plus récemment aux services. En Champagne-Ardenne, l'emploi coopératif, de même que l'ensemble du marché du travail, est moins présent dans les services. En particulier, dans les coopératives des secteurs hors activités financières et d'assurance, les salariés champardennais représentent 0,4 % des salariés nationaux ; les salariés de ces activités de services en Champagne-Ardenne constituent 1,5 % des salariés marchands de France métropolitaine. Au sein du secteur, les activités financières et d'assurance se différencient. Les banques coopératives s'articulent autour de la Banque populaire, de la Caisse d'épargne, du Crédit agricole, du Crédit coopératif et du Crédit mutuel. Avec 4 100 salariés en Champagne-Ardenne, le secteur des banques coopératives est le premier employeur régional. La région contribue pour 2,5 % des effectifs nationaux, alors que les activités financières et d'assurance représentent 1,4 % des salariés marchands de France métropolitaine.

Un fort ancrage territorial

Les coopératives se caractérisent par leur proximité géographique aux activités (agriculture, viticulture) et aux habitants (banques coopératives). Elle permet d'assurer un maintien de l'emploi et de la population sur l'ensemble des territoires.

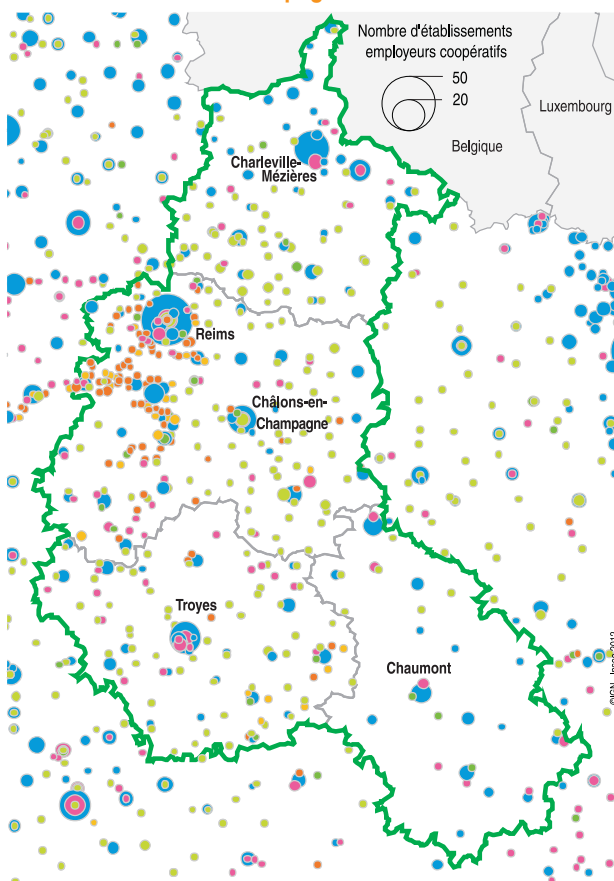
Les coopératives sont plus présentes dans le rural que les établissements des secteurs marchands : 48 % des établissements coopératifs

Poids des emplois salariés coopératifs sur l'ensemble des secteurs marchands par activité

Unités : nombre et %	Champagne-Ardenne			France métropolitaine			Poids de Champagne-Ardenne / France métropolitaine	
	Secteurs marchands	dont Coopératives	%	Secteurs marchands	dont Coopératives	%	Secteurs marchands	dont Coopératives
Activités financières et d'assurance	11 353	4 087	36,0	808 359	162 870	20,1	1,4	2,5
Autres activités de services	94 106	136	0,1	6 358 378	30 291	0,5	1,5	0,4
Fab aliment. Boissons et produits base tabac	16 455	2 866	17,4	555 578	26 084	4,7	3,0	11,0
<i>dont Fab vins effervescents et vinification</i>	4 764	893	18,7	13 904	6 654	47,9	34,3	13,4
<i>dont Fab sucre</i>	1 369	1 369	100,0	6 017	3 837	63,8	22,8	35,7
Autres activités industrielles	68 845	324	0,5	2 638 477	9 672	0,4	2,6	3,3
Commerce	58 363	1 977	3,4	3 041 524	55 103	1,8	1,9	3,6
<i>dont commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour bétail</i>	1 717	1 079	62,8	32 624	16 644	51,0	5,3	6,5
Construction	29 239	339	1,2	1 473 564	11 592	0,8	2,0	2,9
Agriculture, pêche, sylviculture	12 365	183	1,5	222 772	6 700	3,0	5,6	2,7
Ensemble	290 726	9 912	3,4	15 098 652	302 312	2,0	1,9	3,3

Source : Insee, Clap 2010

Implantation des coopératives en Champagne-Ardenne

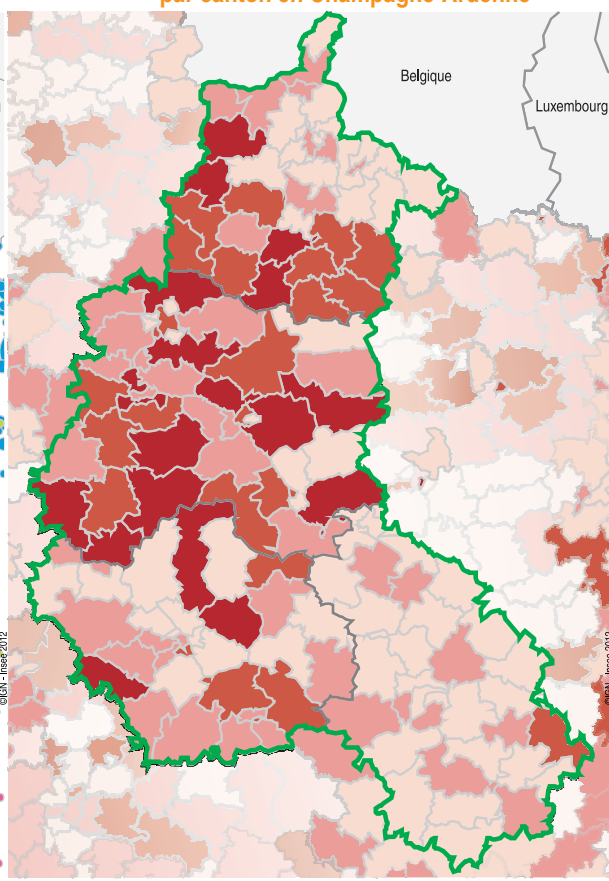


Activités des coopératives

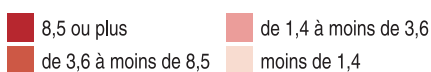


Source : Insee, Clap 2010

Poids des emplois salariés coopératifs par canton en Champagne-Ardenne



Poids des emplois salariés coopératifs dans l'emploi salarié marchand (en %)



et 32 % de leurs effectifs salariés sont situés dans l'espace rural, contre 41 % des établissements des secteurs marchands et 22 % de leurs effectifs salariés. Ainsi, parmi les 371 communes disposant d'une coopérative sur leur territoire, près de la moitié ont moins de 500 habitants. Les coopératives appartenant au commerce et à l'industrie agroalimentaire sont le plus souvent implantées dans ces territoires.

Dans plusieurs cantons dont certains très ruraux, les grands établissements coopératifs contribuent fortement à l'emploi local. L'unique établissement de plus de 50 salariés du canton de Piney (Aube) est une coopérative ; les deux coopératives du canton d'Arcis-sur-Aube (Aube) regroupent près de la moitié des salariés des huit établissements de 50 salariés ou plus. Dans le canton de Bourgogne (Marne), plus densément peuplé, trois des quinze établissements de 50 salariés ou plus sont des coopératives ; elles emploient un tiers des salariés des secteurs marchands du canton.

Si cette proximité peut être bénéfique d'un point de vue économique et social pour les territoires concernés, il n'en demeure pas moins que la concentration de l'emploi sur quelques établissements est source de fragilisation. Les coopératives, notamment les plus orientées à l'international, doivent s'adapter, comme les entreprises privées à but lucratif, au marché concurrentiel et à la volatilité des cours. Les coopératives spécialisées dans le commerce de gros de céréales ont perdu des emplois ces cinq dernières années, à l'image de grandes coopératives telles que Champagne-Céréales et Nouricia. Leur fusion, en 2012, a pour objectif de diversifier les approvisionnements et d'atteindre une taille suffisante pour se placer parmi les plus grandes coopératives françaises et peser davantage sur les marchés.

A l'image des établissements du commerce de gros de céréales, les

banques coopératives illustrent bien cette proximité. Elles couvrent 119 communes et 772 000 habitants, soit 58 % de la population champardennaise. Cette implantation, moins dense que la Banque postale et son réseau de bureaux de poste et d'agences postales, devance celle des « autres banques privées » positionnées sur l'activité bancaire. Ces dernières sont principalement installées dans les grandes agglomérations (Reims, Troyes...) et dans quelques gros bourgs (Brienne-le-Château, Bourbonne-les-Bains, Sainte-Menehould, Vouziers...). En revanche, elles sont absentes des communes de moins de 500 habitants à l'inverse des banques coopératives. En 2008, une commune champardennaise sur quatre de plus de 800 habitants est équipée d'un établissement bancaire, coopératif ou non, prenant ainsi en compte le maillage régional composé essentiellement de petites communes. Au niveau national, une commune sur quatre de plus de 1 300 habitants en est pourvue. Les banques coopératives bénéficient d'une meilleure accessibilité que les banques privées à but lucratif. En effet, 86 % des champardennais résident à moins de dix minutes en voiture d'une commune équipée d'une banque coopérative contre 64 % pour les banques privées à but lucratif (hors Poste).

Si les banques coopératives se caractérisent par une plus grande proximité que les banques privées à but lucratif, 39 % des établissements coopératifs ont moins de cinq salariés. Cette taille d'établissement est davantage menacée en cas de restructuration.

Au regard de l'ensemble des activités marchandes, la moindre dépendance des coopératives à un siège extérieur à la région conforte cet ancrage territorial. En excluant le secteur bancaire qui relève d'une organisation interrégionale, seulement 5 % des coopératives et 7 % de leurs emplois salariés dépendent d'un siège social

situé hors de la région. Pour l'ensemble des secteurs marchands, hors banques, 10 % des établissements employeurs, soit 27 % des emplois salariés, ont leur siège hors région. Parmi les 390 établissements employeurs de plus de 100 salariés des secteurs marchands (hors banques) de Champagne-Ardenne, douze sont des coopératives. Une seule, Téréos a son siège hors région, en Picardie. Sur les 378 grands établissements non coopératifs, 38 % ont leur siège hors région dont 28 % en Île-de-France.

Si ces grandes coopératives dépendent moins de sièges extérieurs à la région, elles sont aussi têtes de groupe. Ces groupes disposent de plus de 250 établissements dont un tiers est à but lucratif. Une entreprise, si coopérative soit-elle, n'échappe pas aux tensions et aux évolutions de son environnement. Les principes coopératifs se confrontent aux réalités du marché. La taille et l'expansion géographique de certaines entreprises coopératives constituent deux éléments à risque contribuant à la dilution du pouvoir et du projet. Aujourd'hui, plusieurs organisations de Champagne-Ardenne doivent faire face à ces tensions qui les placent dans des situations complexes au regard des principes coopératifs définis dans la loi de 1947.

Les coopératives : un choix possible dans le cadre de la reprise-transmission

Entre 2004 et 2010, la croissance des emplois dans les coopératives hors agriculture est restée dynamique : +3,3 % par an, passant de 8 020 salariés à 9 730. Cette évolution de l'emploi dans les coopératives contraste avec celle des secteurs marchands qui perd 1,6 % par an. Ce dynamisme est soutenu par l'ensemble des activités (activités financières, industrie, construction) à l'exception du commerce. De nouvelles structures ont vu le jour sur cette période comme Cristanol à Bazancourt, lié à la mise en place du pôle de compétitivité interrégional « Agro-ressources », ou encore l'établissement Jayot dans les Ardennes.

Un des problèmes nationaux majeurs pour les prochaines années est le renouvellement des chefs d'entreprise. En 2010, parmi les 8 620 entreprises de 5 à 99 salariés des secteurs marchands dont le siège se situe en Champagne-Ardenne, 293 sont concernées par un départ en retraite de leur dirigeant, indépendant ou salarié, âgé de 60 ans ou plus. Ces entreprises emploient 4 800 salariés. À l'horizon 2020, sur le même champ, 1 150 des 7 400 entrepreneurs indépendants ou salariés, dirigeant 16 400 salariés, seraient concernés. La reprise en coopérative concerne également les entreprises défaillantes. Entre 2008

et 2011, en Champagne-Ardenne, le nombre annuel moyen de défaillances d'entreprise s'est élevé à 770, menaçant en moyenne 3 340 emplois par an.

Face à ces fermetures potentielles, les Scop représentent une possibilité de réponse au problème de reprise-transmission. Des dispositifs d'aides à la reprise d'entreprise en Scop sont mis en place depuis 2010 par le Conseil régional. Néanmoins, cette forme de coopérative est assez peu présente en Champagne-Ardenne.

Début 2012, 24 Scop existent dans la région. Elles emploient 600 salariés, soit 1,5 % des salariés des Scop de France métropolitaine, deux fois moins que le poids de la Champagne-Ardenne dans l'emploi coopératif national (3,3 %). Les secteurs de la construction et de l'industrie sont davantage présents avec respectivement 62 % et 20 % des effectifs salariés. La présence de quelques grands établissements de travaux électriques, de maçonnerie ou de menuiserie explique le poids des Scop dans la construction : Aubelec (165 salariés), Coopérative Rémoise d'Électricité Chauffage Sanitaire (80 salariés) ou encore la Société Nouvelle Le Bâtiment Régional.

En France métropolitaine, 365 Scop ont été créées entre début 2010 et fin 2011 ; c'est davantage que les années précédentes. Avec une nouvelle Scop sur cette période, la Champagne-Ardenne se distingue de la tendance nationale. Dans les régions voisines de Picardie et de Bourgogne, les créations ont été plus nombreuses (respectivement quatre et sept Scop). Avec la création de quatorze Scop sur les deux années 2010 et 2011, la Lorraine fait partie, avec la Haute-Normandie, le Centre et le Limousin, des régions les plus dynamiques.

Le caractère traditionnellement moins créateur des régions du nord peut expliquer ce timide développement en Champagne-Ardenne. Bien que la région soit positionnée parmi les plus dynamiques de métropole en terme de créations d'auto-entreprises, le taux de création reste sous le taux national (14,7 % contre 15,6 %). Outre le manque de connaissance du statut et/ou des aides régionales en faveur des Scop, la reprise des entreprises en Champagne-Ardenne est davantage familiale, 15 % contre 10 % au niveau national en 2006. Un projet de loi prévoit une simplification du statut coopératif afin de développer leur nombre dans les prochaines années. Des mesures spécifiques pour les Scop sont prévues. ■

Audrey Déjoie-Larnaudie



Définitions

Pleinement inscrites dans le mouvement de l'économie sociale, les **organisations coopératives** se fondent sur des principes spécifiques et particuliers : la gouvernance démocratique, une personne = une voix ; l'adhésion libre et volontaire ; l'absence de caractère spéculatif, la coopérative appartient à ses utilisateurs et non à des actionnaires ; l'éducation, la formation et l'information ; la solidarité.

On distingue généralement quatre grandes catégories de coopératives : les coopératives de salariés, les coopératives d'usagers (consommateurs), les coopératives d'entreprises ou d'entrepreneurs et les coopératives bancaires.

Les **Scop** : Sociétés coopératives et participatives, désignent les entreprises à statut Scop (Société coopérative de production) et à statut Scic (Société coopérative d'intérêt collectif). Soumises à l'impératif de profitabilité comme toute entreprise, elles bénéficient d'une gouvernance démocratique et d'une répartition des résultats prioritairement affectée à la pérennité des emplois et du projet d'entreprise. Juridiquement, une Scop est une société coopérative de forme SA ou SARL dont les salariés sont les associés majoritaires. Dans une Scop, les salariés sont associés majoritaires et détiennent au moins 51 % du capital social et 66 % des droits de vote. Si tous les salariés ne sont pas associés, tous ont vocation à le devenir.

Clap : C'est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchands et non marchand.

Les **secteurs marchands** comprennent les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de la construction et des services principalement marchands. On considère qu'une unité rend des services marchands lorsqu'elle les vend à des prix économiquement significatifs. Ainsi, l'administration, les collectivités territoriales, les organismes sociaux ou les associations non marchandes, principalement de l'éducation-santé-action sociale, sont exclus des services marchands.

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne
10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 66 60
Directeur de la publication : Patrick Redor, directeur régional de l'INSEE
Chef du Service Etudes et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni
Rédaction en chef : David Bates
Secrétaire de fabrication : David Miltgen, Hervé Bourgeois
Création de l'image visuelle : 5pointcom
Imprimeur : Le Réveil de la Marne, 51204 Épernay
© INSEE-2011 ISSN 1277-5649 - Dépôt légal 2012



Une version électronique
de ce document est disponible sur :
www.insee.fr/champagne-ardenne
Rubrique :
produits et services, publications